COMPTE-RENDU de la réunion du
Comité Directeur du CODEPESSM 17
du jeudi 01/03/2013

CR n°2013-2

Local Rue de la Ferronnerie, 17300 – ROCHEFORT

Ouverture de la séance à 19h45
En présence de :

GURRUCHATEGUI	Laurence	Présidente
BISCARAT	Dominique	Président adjoint
PRINCE	Daniel	Vice Président
AUBERT	Michel	Trésorier
LEFEVRE	Alain	Secrétaire
GERBER	Guillaume	Secrétaire adjoint
GILBERT	Christian	Représentant les SCA
BLANCHARD	Bernard	Membre
HERRAÏZ	Sandrine	Membre
BERTHONNEAU	Fabrice	Membre
PERON	Thierry	Membre
PICOT	Laurent	Membre

Et en présence de :

MOIZAN	Gilles	Responsable commission technique

Absents excusés :

LEMUET	Karine	Trésorière adjointe
SANQUER	Muriel	Membre
MINCHIN	Véronique	Membre
JAMOIS	Nicolas	Membre

Président de séance :
GURRUCHATEGUI Laurence

Introduction

Cette réunion exceptionnelle à pour but d'arrêter la conduite à tenir par le CODEPESSM 17 pour :

- Agir auprès de Patrice Blaise afin de lui faire remettre le matériel appartenant au Codep.
- Déterminer la suite à donner en cas de refus de ce dernier.

Intervention de la Présidente, Laurence GURRUCHATEGUI

- Relate la chronologie des interventions de la présidente et des membres du Codep auprès de Patrice Blaise depuis la dernière réunion suivant la décision du Codep de récupérer l'intégralité des équipements lui appartenant, notamment les recycleurs et matériels connexes.
- Expose également qu'après intervention par mail, auprès du constructeur des recycleurs, la copie des factures ne peut être réalisée du fait même que les originaux sont au nom de Patrice Blaise.

Intervention de Daniel PRINCE

- Expose, suite à un entretien avec Patrice Blaise, que ce dernier déclare être '' référent '' auprès du constructeur et qu'il est responsable du matériel. Daniel rapporte néanmoins que Patrice Blaise est disposé à remettre le matériel.
- Patrice Blaise craint également des difficultés d'organisation de formations et baptêmes du fait de l'éloignement du stockage des dits matériels.

Intervention de Dominique BISCARAT

- Propose de joindre Pascal CHAUVIERE (Responsable formations Recycleurs FFESSM) afin de connaître la position de la FFESSM sur la qualité et la qualification du détenteur de recycleurs.

Intervention de Michel AUBERT

- Expose que les factures originales sont bien au nom de Patrice Blaise. En effet, ce dernier a pu bénéficier d'une remise supplémentaire lors de l'acquisition, en qualité de Formateur.

DECISIONS DU CODEPESSM 17:

- Il est convenu qu'un courrier sera adressé par la Présidente du Codep à Patrice Blaise, pour l'informer du transfert de responsabilité (référent) faisant selon lui, obstacle à la remise des matériels au Codep.
- Attente de confirmation de Pascal CHAUVIERE (Responsable formations Recycleurs FFESSM) sur la validité d'un transfert de compétence en responsabilité de détention de recycleurs.
- Intervention verbale de Laurence ce mercredi 13 février auprès de Patrice Blaise pour l'informer de la décision du Codep sur le transfert de '' référent '' auprès du fournisseur des recycleurs et pour prendre date pour la restitution des matériels.
- Préparer le document de transfert de '' référent '' auprès du fournisseur des recycleurs. (Sandrine ?).
- Préparer un document de transfert de propriété de Patrice Blaise au profit du Codep afin de régulariser la propriété des recycleurs. (Sandrine ?).

La prochaine réunion est fixée le 2 avril 2013 à 19h30, rue de la Ferronnerie à Rochefort.

La séance est levée à 20h30.

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins de la Charente-Maritime (CODEPESSM17)
Association loi de 1901, immatriculée à la sous-préfecture de Rochefort sous le n°W172000915, siège social : 15 rue de la Ferronnerie, 17300 Rochefort.
Adresse de correspondance : Laurence GURRUCHATEGUI, 90, rue de l'aire de battage – 17940 – RIVEDOUX PLAGE
Tél : 06.09.71.28.48 - Email : president@codepessm17.org - Site Internet : http://codep17.free.fr/